

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

GAN EQUILIBRE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN des catégories de parts	Parts I : <ul style="list-style-type: none"> ▪ C de capitalisation : FR0010271395 ▪ D de distribution : FR0007010228 Parts N : C de capitalisation : FR0010271387
Dénomination	GAN EQUILIBRE
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Groupama Asset Management
Compartiments/nourricier	-
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Groupama Banque
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de Groupama (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification OPCVM "Diversifiés"

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice composite indicatif suivant : 50% EuroMTS 5-7 ans et 50% MSCI Euro.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 50% EuroMTS 5-7 ans et 50% MSCI Euro.

L'indice EuroMTS 5-7 ans est un indice libellé en Euros, mesurant la performance du marché des obligations gouvernementales de la zone Euro dont la maturité moyenne est comprise entre 5 et 7 ans.

L'indice MSCI Euro, publié par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des plus grosses capitalisations boursières des sociétés cotées dans la zone Euro, qui sont aussi les plus liquides. Il est exprimé en euro et les dividendes ne sont pas réinvestis.

Cet indice composite ne constitue qu'une référence même si la gestion s'emploie à suivre dans une certaine mesure l'évolution de cet indicateur. Le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

Stratégie d'investissement

- Stratégies utilisées

L'OPCVM adopte un style de gestion active à risque contrôlé afin de rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence.

L'allocation de référence sera à 50% sur les marchés de taux et à 50% sur les marchés actions, celle-ci pouvant évoluer en cours de vie du fonds.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du fonds, le gérant utilisera la combinaison des approches descendante d'une part, utilisant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt et ascendante d'autre part, se focalisant avant tout sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

- Les investissements de la poche taux porteront principalement [des émissions de catégorie «investment grade» (catégorie d'investissement) ou équivalent .

Afin de sécuriser davantage la gestion, les émissions d'emprunts d'états, garantis par l'état et d'organismes supranationaux représentent au moins 30% de la poche taux.

La durée des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale de la poche taux de 2 à 8.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans la note détaillée.

- La poche actions est essentiellement composée d'actions de la zone euro. L'exposition minimale au risque actions est de 30% de l'actif net. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'indice de référence, le gérant ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations mais également aux sociétés de taille intermédiaire.
- Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés ayant les mêmes caractéristiques que les titres acquis en direct.

Les OPCVM monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds. Les OPCVM de type actions internationales pourront être investis dans des pays hors OCDE (marchés émergents).

- Instruments dérivés

Le fonds pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux qu'au risque d'actions dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net de l'OPCVM. Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques d'actions ou de taux sans rechercher d'effet de levier.

- Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière

exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque de taux

Les porteurs étant exposés au risque de taux à hauteur d'environ 50% en moyenne, ils pourront enregistrer des performances négatives en raison des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. Les cours des titres détenus en portefeuille montent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Marchés actions

L'investisseur pourra être exposé au risque actions. La variation du cours des actions peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte variation du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse de manière importante.

- Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

- Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs.

Parts I : montant minimum de souscription initiale 150 000 €.

Parts N : montant minimum de souscription initiale 500€.

Le FCP GAN EQUILIBRE s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de la combinaison des performances des marchés de taux et d'actions.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP GAN EQUILIBRE doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un

portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée
Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4 % Commission dégressive De 1€ à 15.244,90 € : 4 % De 15.244,91€ à 76.224,51€ : 3,5 % À partir de 76.224,52 € : 3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts I :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot

Parts N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 2 % TTC*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot

* dont 1,50% de frais de gestion financière.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie de parts à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

- ▶ C : capitalisation.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Centralisation tous les jours jusqu'à 11 heures auprès de Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3.

Possibilité de souscrire et de racheter en dix-millièmes de parts.

Montant minimum de la souscription initiale :

- Parts I : 150 000 €
- Parts N : 500 €

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Affectation des résultats

L'OPCVM est composé de plusieurs catégories de parts :

- Parts I :
 - ▶ C : capitalisation.
 - ▶ D : distribution.
- Parts N :

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

Devise de libellé des parts

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 15 avril 1997.

Il a été créé le 28 avril 1997.

OPCVM à différentes catégories de parts :

Catégorie de parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription	Frais de gestion maximum	Valeur liquidative d'origine
Parts I	FR0010271395	C : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	150 000 €	1,0%	1 000 €
	FR0007010228*	D : Distribution	Euro	Tous souscripteurs	150 000 €	1,0%	1.524,49 €
Parts N	FR0010271387	C : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	500 €	2,0%	500 €

*comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrit dans le FCP avant la création des catégories de parts.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 15/12/2009

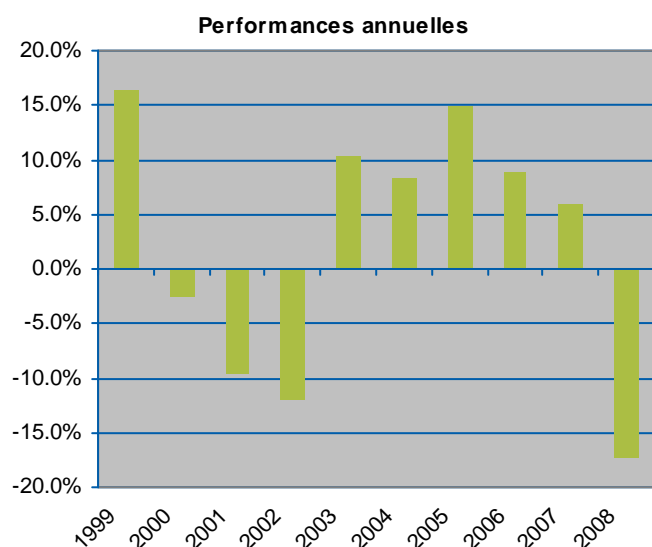
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



GAN EQUILIBRE – I D

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-17.2	-1.51	3.5
Indicateur de référence : 50% MSCI Euro Clôt. 50% EuroMTS 5-7 ans Ouv.	-21.85	-3.77	1.66

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Ancien(s) indicateur(s) de référence :

50% MSCI Euro Clôt. 50% EuroMTS 5-7 ans Ouv. jusqu'au 30/09/2003

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	0.9463%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	0% 0% - 0%
Autres frais facturés à l'OPCVM Commission de surperformance Commissions de mouvement	0.0105 % 0% + 0.0105%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.9568 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.

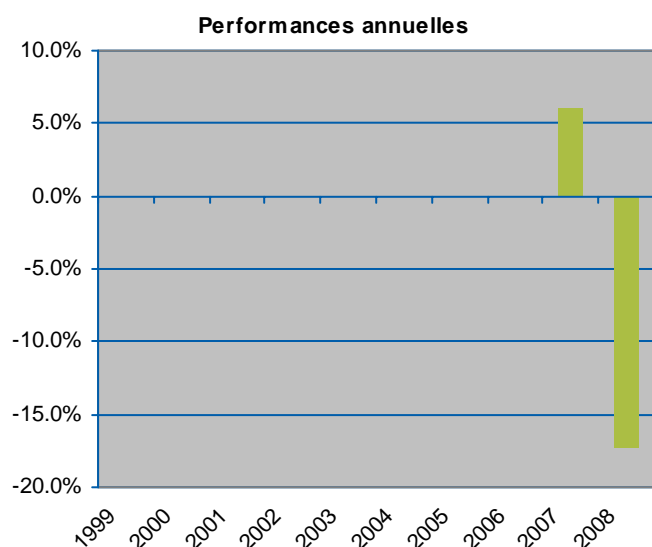
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	39.57%

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



GAN EQUILIBRE – I C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-17.2	-	-
Indicateur de référence : 50% MSCI Euro Clôt. 50% EuroMTS 5-7 ans Ouv.	-21.85	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	1 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0%
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0105%
Commission de surperformance	0%
Commissions de mouvement	0.015%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.0105 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable)% de l'actif moyen.

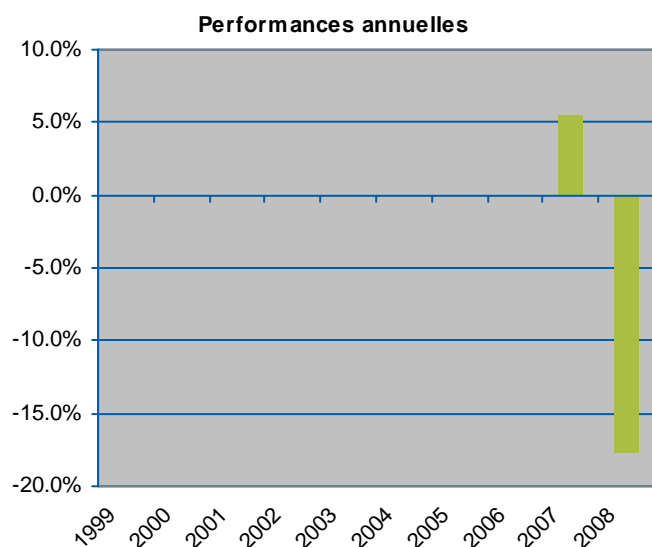
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable)% de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	..%
Titres de créance	39.57%

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



GAN EQUILIBRE – N C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-17.68	-	-
Indicateur de référence : 50% MSCI Euro Clôt. 50% EuroMTS 5-7 ans Ouv.	-21.85	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribué.](#)

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	1.6%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0%
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	-0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0105%
Commission de surperformance	0%
Commissions de mouvement	0.0105%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.6105 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Cette partie sera renseignée ultérieurement :

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable)% de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable)% de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	..%
Titres de créance	39.57%